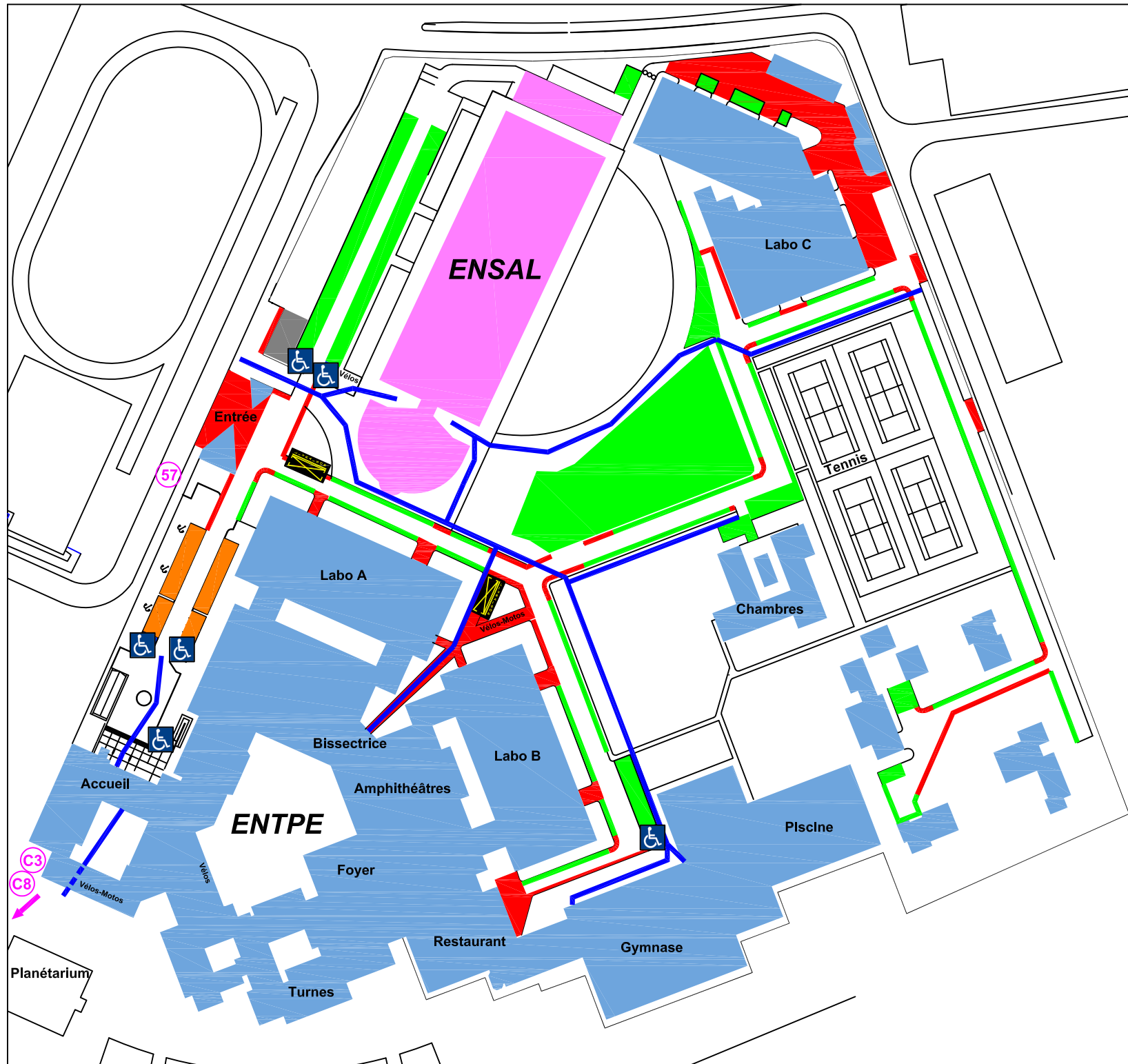




Circulation et stationnement sur le campus

La circulation est soumise au Code de la route.

Circulez au pas dès l'entrée, car la visibilité est faible et les cheminements piétonniers discontinus. Le campus est un espace partagé entre ses différents usagers.

- Il est ouvert 24/24h :
- aux piétons (dont les enfants des groupes scolaires utilisant les infrastructures sportives);
 - aux vélos ;
 - aux motos ;
 - aux voitures ;
 - aux véhicules volumineux tels que les engins de manutention, les véhicules de livraison et de secours.

Les places de stationnement sont mises à disposition dans la limite des capacités. Leur utilisation est prévue pour un usage journalier, excluant l'occupation de longue durée.

- Respectez :
- les stationnements interdits ;
 - les places handicapés ;
 - les zones de stationnement réservées ;
 - les stationnements vélos et motos ;
 - les issues de secours.

Les stationnements ne sont pas gardés même si des rondes de dissuasion sont effectuées périodiquement. Eviter de laisser à la vue des passants extérieurs des objets susceptibles d'attiser des convoitises.

Le Service Logistique et Patrimoine

Légende

Cheminement piéton sécurisé

Stationnement autorisé

Stationnement interdit

Places réservées Établissements

Zones de livraison

Places réservées PMR